

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal

du mercredi 1^{er} décembre 2021

N°6/ 2021-2026

Présidence de **M. Jean-Pierre MORISETTI**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

100 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

80 sont présents

20 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents et excusés : BALLY Marc, BLUME Matthias, BUCHER Sylvio, ESMER Nadège, ETTER Sarah, JONES Karen, KALMS Diane, KUBLER Steven, LANGONE Clémence, LEPORI Xavier, MASSEREY Jérôme, MOJON Mélanie, REYNOLDS Michel, RIBEIRO Sara, ROSSET Leila, SAKHAROVA Irina, SIMON André, THULER Jean-Bernard, VORUZ Philippe, ZUFFEREY Valérie.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Directives à respecter en terme de conduite sanitaire liée à la pandémie COVID 19.
- Ordre du jour
- Préavis municipal N° 35/12.21
- Préavis municipal N° 36/12.21
- Préavis municipal N° 37/12.21
- Préavis municipal N° 38/12.21
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 24/9.21
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 30/10.21
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 31/10.21 (budget 2022)
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 33/11.21

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI apporte 5 modifications à l'ordre du jour.

Point 10 nouveau : Motion du groupe PSIG « Horaires des commerces à Morges ». Dépôt. Le développement sera pour le conseil de février 2022.

Point 11 nouveau : Motion du groupe PSIG « Rendons les transports publics accessibles à toutes et tous ! ». Dépôt et développement.

Point 12 nouveau : Motion des VERTS: "Pour des protections hygiéniques réutilisables et écologiques ». Dépôt et développement.

Point 13 nouveau : Postulat des VERTS: "Soutenir les PME et les commerçants morgiens dans leur transition énergétique ». Dépôt et développement.

Le point 10 ancien devient le point 14.

Point 15 nouveau : Interpellation du groupe des Verts « La Municipalité a-t-elle réellement conscience des investissements nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie Energétique 2035 de la Ville de Morges ? ».

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

M. Yvan CHRISTINET informe que pour ne pas surcharger cette séance, la motion du point 12 sera déposée uniquement et développée lors de la séance du Conseil communal du 2 février 2022.

L'ordre du jour tel que modifié est approuvé à la majorité moins une abstention.

1. **Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil communal des 2 et 10 novembre 2021.**

Mme la secrétaire Tatyana LAFFELY JAQUET apporte les corrections transmises par M. Pascal Gemperli pour le procès-verbal du 2 novembre. Soit à la page 90, à la fin du dernier paragraphe de son intervention il s'agit de 10.5 millions et non pas 2.5 millions.

En page 91, 2^{ème} paragraphe, la phrase « *Ce n'est qu'une partie, car la Ville finance 20%, par exemple avec des panneaux solaires, etc.* » et modifiée comme suit pour plus de clarté : « *Ce n'est qu'une partie, car la Ville finance 20% par exemple pour les panneaux solaires, au total l'on atteint 400'000, ce qui est bien loin des 4 à 6 millions* ».

Le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du 10 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

2. **Nomination de deux membres à la commission permanente des pétitions.**

M. Alexandre GANNA propose la candidature de Mme Patricia DA ROCHA pour l'UDC. Election tacite.

M. Yvan CHRISTINET propose la candidature de Mme Jacinta DEWI FREITAG pour les Vert-e-s. Election tacite.

3. **Communications du Bureau**

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI annonce 5 communications, soit :

- Le mercredi 17 novembre 2021, le Bureau d'arrondissement, représenté par M. Jean-Pierre Morisetti, Mme Nathalie Hentschel et Mme Tatyana Laffely Jaquet, a élu M. Yannick Maury du groupe des Vert-e-s, au rôle de Député au Grand Conseil en remplacement de M. Raphaël Mahaim. M. Maury rentrera en fonction le 7 décembre 2021.

- Résultats des votations du 28 novembre 2021.
L'initiative du 7 novembre 2017 « Pour des soins infirmiers forts » a été acceptée par 3'630 OUI contre 1'872 NON avec 5'621 bulletins rentrés. Taux de participation de 63.29% ;

L'initiative « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort » a été refusée par 4'098 NON contre 1'249 OUI ;

La loi sur le COVID-19 a été acceptée par 3'780 OUI contre 1'724 NON.

- Le souper du Conseil communal aura lieu, sous réserves des conditions sanitaires en vigueur à ce moment-là, le mercredi 12 janvier 2022 à l'AREMS de Beausobre.
- Le Bureau transmet à la Municipalité, pour objet de sa compétence, un courrier adressé au président du Conseil communal, qui émane d'une citoyenne morgienne se plaignant des lenteurs administratives quant à l'autorisation d'une autorisation pour travaux sur sa villa familiale. Ce document est annexé au procès-verbal.
- Le Bureau transmet à la commission de gestion pour objet de sa compétence, un courrier électronique reçu de la part d'une lectrice du journal La Côte faisant part d'une proposition quant à la levée d'un impôt énergétique mail à la commission de gestion. Ce document est annexé au procès-verbal.

4. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce 2 communications et s'exprime en ces termes :

Report de réponses à deux interpellations

« La Municipalité vous informe qu'elle a décidé de reporter à la séance du Conseil communal du 2 février 2022 le dépôt de ses réponses aux interpellations suivantes :

- *Interpellation PSIG « Deux ans avant l'échéance, il est temps de mettre en œuvre la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) » ;*
- *Interpellation PSIG « PALM : où en sont les réalisations sur le territoire de la Ville de Morges ? ».*

En effet, l'ampleur des questions soulevées dans ces interpellations ne permettait pas l'élaboration de réponses satisfaisantes dans le délai imparti. »

Verre de l'amitié et salées au fromage

« Comme c'est la tradition lors de la dernière séance de l'année, nous vous informons que vous êtes cordialement invité-es, en fin de séance, à partager le verre de l'amitié et les salées au fromage. Vous aurez la possibilité de déguster le vin du Domaine de la Ville.

Ce moment convivial se tiendra dans le nouveau restaurant scolaire de Beausobre, afin que les membres du Conseil communal puissent découvrir ce nouvel espace. Ouvert depuis le 1^{er} novembre 2021, ce restaurant à l'architecture contemporaine et lumineuse accueille jusqu'à 324 élèves quotidiennement, à qui il propose des plats variés et équilibrés. Il met également à disposition des produits à l'emporter durant les récréations et les pauses de midi.

Afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur, un contrôle du certificat COVID sera effectué à l'entrée de la salle.

Par ailleurs, la Municipalité souhaite vous informer, qu'après consultation du Bureau, elle a décidé que les séances du Conseil communal du début d'année prochaine se tiendront à la salle de gymnastique de La Longeraie, étant donné que les mesures sanitaires l'autorisent. Ensuite, dès le printemps 2022 et sauf imprévu, la Municipalité aura le plaisir de vous accueillir dans la salle Agora, soit le nouvel espace dédié à vos débats. »

5. Communications des associations intercommunales

La parole n'est pas demandée.

6. Nomination de la commission chargée de la prise en considération de la motion de M. Steven Kubler « Pour soutenir nos commerces de proximité, un parking raisonné et raisonnable ». Présidence VER.

Les commissaires sont :

- Floriane WYSS
- Steven KUBLER
- Aude JARDIN
- Clément BOURGEOIS
- Christine MAYOR
- Maria Grazia VELINI
- Marc LAMBRIGGER

7. Nomination de la commission de gestion 2021

PLR (présidence)

Membres : Mme Emilie BOVET, M. Alexandre DESPOND, M. Michael FRANCESCTATO, M. Marc TISSOT, Mme Floriane WYSS.

Membre suppléant : M. Laurent GOLAY.

VERTS

Membres : M. Julien BESUCHET, M. Mathias BLUME, M. Michel REYNOLDS.

Membre suppléante : Mme Jasinta DEWI FREITAG.

EMVL

Membres : Mme Mélanie MOJON, M. Clément BOURGEOIS.

Membre suppléant : M. Jordi VILLAVARDE.

PSIG

Membres : Mme Martine ROCHAT, M. Hervé FRUH, Mme Véronique DESSAUX-HADORN, Mme Ruth WALTER ETTER.

Membre suppléante : Mme Sylvie TRUDU.

UDC

Membre : M. Philippe GUEYDAN.

Membre suppléante : Mme Patricia DA ROCHA.

8. Préavis de la Municipalité

N° 35/12.21 **Réalisation des travaux électromécaniques sur l'infrastructure des routes cantonales et communales nécessaires à la mise en service de la gestion coordonnée du trafic d'agglomération Lausanne-Morges (GCTA), subvention PALM non déduite – 1^{ère} séance de commission : mercredi 15 décembre 2021 à 18h30, en salle Léman, avenue de Riond-Bosson 14. Présidence PSIG.**

Les commissaires sont :

- Michaël FRANCESCATO
- Alain TROGGER
- Mathias BLUME
- Marc-Alain TIECHE
- Nicole JUFER TISSOT
- Michaël FURHOFF
- Alexandre GANNA

N° 36/12.21 **Demande d'un crédit de CHF de CHF 584'000.00 pour l'extension du contrôle d'accès électronique aux bâtiments scolaires communaux - Crédit cadre – 1^{ère} séance de commission : jeudi 13 janvier 2022 à 18h30, en salle Léman, avenue de Riond-Bosson 14. Présidence EMVL.**

Les commissaires sont :

- Béatrice GENOUD-MAURER
- Marc TISSOT
- Vincent CORNUT
- Pascal MARTIN
- Jean-Bernard THULER
- Véronique DESSAUX-HADORN
- Jérôme MASSEREY

N° 37/12.21 Réponse au postulat du groupe PLR - Conséquences de la crise sur l'économie locale – 1^{ère} séance de commission : mardi 21 décembre 2021 à 18h30, en salle des Pas Perdus, Hôtel de Ville. Présidence PSIG.

Les commissaires sont :

- Jean-Hugues BUSSLINGER
- Dominique KUBLER
- Mathieu BORNOZ
- Veronica GASKELL
- Maria Grazia VELINI
- Camille ROBERT
- Philippe GUEYDAN

N° 38/12.21 Musée Alexis-Forel - demande d'augmentation de la subvention de CHF 80'000.00 – 1^{ère} séance de commission : mercredi 22 décembre 2021 à 18h30 en salle Renaissance, Musée Alexis-Forel. Présidence PLR.

Les commissaires sont :

- Alain TROGGER
- Pascal DE BENOIT
- Marc-Emmanuel CRIPPA
- Rita WYSS
- Aliénor VAUTHEY
- Ruth WALTER ETTER
- Patricia DA ROCHA

9. Rapports de commissions

N° 24/12.21 **Demande d'un crédit de CHF 354'500.00 TTC, subventions et participations de tiers non déduites, pour les études de projet des mesures de protection contre les crues de la Morges, la renaturation vers son embouchure et le réaménagement des rives du lac dans le secteur du Parc des Sports ;**

Mme Nicole JUFER TISSOT présidente-rapporteuse de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

M. Yvan CHRISTINET s'exprime en ces termes :

« Si le projet de renaturation de la Morges doit être soutenu, le groupe des Verts-es avait également déposé plusieurs demandes concernant la volonté d'améliorer l'interface entre le lac et le Parc des Sports pour que notre population puisse mieux utiliser ce coin de délasserment et au vu des périodes de télétravail parfois imposées, cela prend tout son sens.

Notre groupe souhaite relever plusieurs points, que cette étude devra, de notre point de vue évaluer avec le plus grand soin. La renaturation de l'embouchure de la Morges va enlever un des rares accès au lac, soit la petite plage de la Cure d'Air. Il est donc indispensable de réaliser simultanément un réaménagement des rives pour conserver mais surtout améliorer cet aspect du projet.

Ces aménagements entre le lac et le parc nous interrogent dans le préavis. La solution des bancs en pierre sur une partie de la rive ne va pas tellement changer l'enrochement actuel existant. Il serait donc dommage que le résultat de ces importants travaux soit de recréer un îlot de chaleur et de recréer une même rive artificielle. La zone de plage semble bien large dans le projet, en offrant moins d'ombre pour les utilisateurs qu'actuellement.

Au vu de l'étude géologique datant de 2011 de cette zone qui met en évidence la difficulté de mise en œuvre d'une plage à cet endroit, un endiguement sera donc probablement important, nous faisant revenir à une situation très proche de la situation actuelle.

Finalement, la revalorisation du biotope est nécessaire malgré l'entretien qu'effectue déjà la commune. Ce qui frappe d'emblée c'est sa position. Un lien avec le lac est indispensable pour qu'il soit accessible par la faune provenant du lac et si nous avons un réseau de routes et de chemins pour les bipèdes pour rejoindre nos points d'intérêt, pourquoi ne pas en créer pour les animaux. Si l'on soigne l'embouchure de la Morges tel que le prévoit le projet il devrait, selon nous en être de même pour cette zone et notamment l'emplacement de ce biotope.

En conclusion, le groupe des Verts-es rejoint très volontiers la commission qui dit tout à la fin « la présentation du projet, derrière les grandes lignes de celui-ci, montre que beaucoup de choses restent à faire et à penser, raison d'être du crédit d'étude déposé devant le Conseil ».

En se réjouissant de la réalisation de ce projet, le groupe des Verts-es soutient ce préavis et insiste pour que le résultat de cette étude permette d'offrir une vraie accessibilité au lac en répondant aux besoins des utilisateurs tout en restant compatible avec les enjeux de la biodiversité et du climat. »

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :
(à l'unanimité)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 354'500.00 TTC, subventions et participations de tiers non déduites, pour les études de projet des mesures de protection contre les cures de la Morges, la renaturation vers son embouchure et le réaménagement des rives du lac dans le secteur du Parc des Sports ;
2. de dire que ce montant brut sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 70'900.00 par année à porter en compte dès le budget 2022.

N° 30/12.21 Acceptation de la succession de Mme Edith Ruth Wydler

Mme Maria Grazia VELINI, présidente de la commission des finances lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :
(à l'unanimité)

1. d'autoriser la Municipalité à accepter la succession sous bénéfice d'inventaire de feu Mme Edith Ruth Wydler selon l'inventaire établi par la Justice de paix du district de Morges ;
2. d'inviter la Municipalité à porter la somme qui lui revient, après déduction des frais, sur le compte N° 200.00.4690.00 de l'exercice 2021.

N° 31/12.21 Budget pour l'année 2022

Mme Maria Grazia VELINI, présidente de la commission des finances lit les conclusions du rapport qui divergent du rapport municipal avec une augmentation de CHF 15'000.00 par rapport au budget présenté par la Municipalité.

Mme la Syndique Mélanie WYSS informe que la Municipalité se rallie aux conclusions de la commission.

Mme Sylvie FAY s'exprime en ces termes :

« Je voudrais revenir sur l'inquiétude émise par la commission concernant les capacités de la commune à pouvoir anticiper au mieux les variations à tendance à la hausse du prix du gaz, observée actuellement un peu partout sur les différents marchés. De plus en plus d'analyses financières sortent pour relever le caractère inéluctable de ces hausses du prix des ressources fossiles qui commencent à toucher les consommateurs à un niveau plus ou moins élevé selon les capacités d'anticipation des distributeurs locaux d'énergie. C'est un exercice difficile, qui ne va pas s'arranger avec le temps, car les investisseurs dans le domaine des énergies fossiles extraites à l'autre bout de la planète vont continuer à se raréfier, au fur et à mesure que la pression pour une place financière véritablement durable augmentera et que les marchés basés sur les technologies durables se développeront.

Je le répète encore ce soir et je continuerai aussi longtemps que je lirai dans les préavis et autres rapports quelconque argument en faveur du gaz importé de Russie ou d'ailleurs, que la commune revend via les services industriels, aux habitants de Morges : le gaz naturel est une énergie fossile, extraite très loin d'ici et qui est directement responsable de l'émission d'importante quantité de gaz à effet de serre qui dérègle notre climat. Malheureusement, passer d'une source de revenus basée sur l'importation d'une énergie fossile à une source de revenus basée sur la production locale ou régionale de diverses énergies renouvelables ne se fait pas en un jour, ni en une année. Or comme vous le savez toutes et tous, il n'y a plus de temps en matière de dérèglement climatique.

C'est pourquoi le groupe des Verts-es enjoint la Municipalité à ne pas se contenter de regarder les fluctuations du prix du gaz en se disant « qu'on y peut rien, que c'est comme ça, ce n'est pas de notre faute, on verra bien, on s'adaptera ». Mais plutôt d'anticiper en multipliant et accélérant les investissements financiers, humains, techniques, dès maintenant dans le développement des énergies renouvelables et locales tel que le solaire thermique et électrique, l'exploitation de la chaleur de la terre, l'aquathermie, le bois pellet, etc. Ceci afin de pouvoir s'affranchir au plus vite d'une source de revenus néfaste pour notre planète au profit d'autres sources de revenus durables. Avec la Stratégie énergétique 2035 nous disposons d'un outil excellent pour ce faire. Investissons, accélérons le rythme en utilisant par exemple ce point d'impôt alloué spécifiquement à la mise en œuvre à la SE35 pour nous rendre plus autonomes et pour maîtriser, voire même diminuer les coûts de l'énergie à moyen et long terme. »

M. Richard BOUVIER s'exprime en ces termes :

« Comme vous le savez, pour le PLR, tant des finances saines que des budgets équilibrés sont importants. Nous ne pouvons donc pas être satisfaits avec un budget déficitaire de près de 10 millions de francs.

Dans un monde idéal, nous aurions souhaité que notre nouvelle Municipalité, avec une majorité de centre-droit, puisse proposer un budget nettement meilleur. Il faut toutefois être réaliste : notre ville est un paquebot, des engagements ont été pris. Il n'est pas réaliste de changer de cap aussi rapidement, ni de tirer le frein à main. De plus, nous ne sommes pas encore sortis de cette fichue pandémie !

Nous voyons bien que les dépenses « maîtrisables », soit celles qui sont exclusivement de compétence municipale, ont été contenues au maximum en fonction des engagements pris, des amortissements à réaliser, etc.

Quoi qu'il en soit, nous sommes confiants pour les années à venir, car nous savons que la Municipalité en place va s'engager :

- *En abandonnant cette logique de « toujours plus, toujours mieux » qui a prévalu lors de la dernière législature ;*
- *En redimensionnant là où c'est possible ;*
- *En remettant en question certains éléments, certains acquis ;*
- *En échelonnant dans le temps les dépenses moins urgentes ;*
- *En se concentrant désormais sur les dépenses inéluctables et urgentes ;*
- *En revoyant le processus budgétaire ;*
- *En améliorant ses outils de pilotage et d'analyse ;*
- *En effectuant des projections sur les années à venir.*

C'est donc sans enthousiasme, mais avec confiance pour l'avenir de nos finances communales, que les membres du groupe PLR accepteront, ou ne s'opposeront pas, au budget 2022. »

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis amendé de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(à l'unanimité moins deux abstentions)

1. d'adopter le budget ordinaire amendé de la Commune pour 2022 présentant un excédent de charges de CHF 9'752'800.00 ;
2. de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

N° 33/12.21 Détermination d'un plafond d'endettement et d'un plafond de cautionnement pour la législature 2021-2026

Mme Maria Grazia VELINI, présidente de la commission des finances, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

M. William SAARBACH relève que la question est complexe et les débats de commission ont été particulièrement approfondis et après cette année. Le nombre important de chiffre transmis rend la possibilité de se fonder un jugement personnel et général très complexe. La réalité est que sur la base actuelle et sur la base des prévisions de la Municipalité nous atteignons à Morges en 2025 un endettement brut de 200 millions de francs avec une prévision de 17'700 habitants, cela représente CHF 11'300.00 d'endettement par habitant. On le compare simplement à CHF 4'000.00 qui est la moyenne suisse. Il n'ajoute rien.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(à la majorité évidente, 3 avis contraire, 5 abstentions)

1. d'adopter le renouvellement du plafond d'endettement net à hauteur de CHF 170 millions pour la période législative du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026 ;
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à ce que l'endettement net atteigne le montant fixé au point N° 1 ;
3. de laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt (selon art. 4 ch. 7 LC) ;
4. d'adopter le renouvellement du plafond de cautionnement et autres formes de garanties à hauteur de CHF 65 millions pour la période législative du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

10. Motion du groupe PSIG « Horaires des commerces à Morges ». Dépôt.

11. Motion du groupe PSIG « Rendons les transports publics accessibles à toutes et tous ! » - Dépôt et développement.

Mme Camille ROBERT lit le texte de la motion qui est annexé au procès-verbal.

12. Motion du groupe des Vert-e-s « Pour des protections hygiéniques réutilisables et écologiques » - Dépôt.

13. Postulat du groupe des Vert-e-s "Soutenir les PME et les commerçants morgiens dans leur transition énergétique ». Dépôt et développement.

M. Pascal GEMPERLI lit le texte du postulat qui est annexé au procès-verbal.

14. Postulat du groupe des Vert-e-s « Pour accélérer le développement de l'énergie solaire à Morges » - Développement.

M. Julien BESUCHET lit le texte du postulat qui est annexé au procès-verbal.

15. Interpellation du groupe des Vert-e-s « La Municipalité a-t-elle réellement conscience des investissements nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie Energétique 2035 en Ville de Morges ? »

Mme Sylvie FAY lit le texte de l'interpellation qui est annexé au procès-verbal.

16. Postulat du groupe des Vert-e-s « Pour une stratégie de parking efficiente à Morges » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

M. Richard BOUVIER soulève l'importance de la question du parage en ville de Morges au vu du nombre important de postulats et de motions déposées ces derniers temps à ce sujet et il y en a eu d'autres avant. Nous avons en cours la motion PLR « De la verdure à la place des voitures, privilégions le parking souterrain à Morges », actuellement à l'étude de la commission qu'il préside. Le postulat du groupe des Verts qui sera discuté ce soir, la motion de M. Steven Kubler « Pour soutenir nos commerces de proximité, un parking raisonné et raisonnable ».

De plus le Plan directeur communal devrait nous revenir, et le Conseil a accepté le préavis N° 4/11.19 soit un crédit d'étude de CHF 100'000.00 pour définir les modalités de mise en œuvre de la politique de stationnement.

Il y a beaucoup, voire trop de dossiers en parallèle, il demande le renvoi en commission pour analyse de la pertinence de la prise en considération de ce postulat.

M. Bastien MONNEY ne partage pas l'avis de M. Bouvier et ne pense pas qu'il soit nécessaire de transmettre cela à une commission. Le plan partiel d'affectation du Parc des Sports a suivi toutes les étapes et procédures pour la finalité que l'on connaît. On connaît aussi le rôle que les uns et les autres ont pu jouer. Il cite Lutry en exemple, où lorsque l'ensemble des partis politiques s'associe pour valider les projets, ces derniers passent. Il voit comment les choses se passent à Morges lorsque trois partis se battent pour traiter d'un objet, il pense qu'il faut traiter cela ce soir, sans renvoi en commission.

La parole n'est plus demandée. Plus de dix personnes soutiennent le renvoi en commission. Cet objet est renvoyé à l'étude d'une commission.

17. Postulat de Christine Mayor et consorts « Un distributeur automatique de produits frais, sains, locaux et durables » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

M. le Municipal Vincent JAKES annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de ce postulat.

M. Logan ROMANENS reconnaît les avantages mis en avant dans le document émis par Mme Mayor et consorts. Il reconnaît le fait de vouloir mettre des aliments sains à disposition des Morgiens-nes, le soutien aux producteurs locaux et le fait de raccourcir le chemin entre le producteur et le consommateur.

Par contre ce qu'il lui manque c'est de connaître l'impact réel, qui peut être financier, organisationnel d'une telle mesure. Quel est le parc de machines qui est concerné par ceci et existe-t-il d'autres contraintes à un tel changement.

Il demande le renvoi en commission pour obtenir plus d'informations.

Mme Céline ELSIG est surprise par cette demande de renvoi en commission, elle ne pense pas que la commission va aller chercher les informations sur les coûts etc. car c'est le travail de la Municipalité. Elle propose de voter ce soir pour la prise en considération de ce postulat.

La parole n'est plus demandée. Plus de dix personnes soutiennent le renvoi de cet objet à l'étude d'une commission.

18. Postulat du groupe EMVL « Agir contre le bruit de l'autoroute » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de ce postulat.

La parole n'est pas demandée.

C'est à la majorité évidente moins quelques abstentions que ce postulat est renvoyé à la Municipalité pour objet de sa compétence.

19. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce deux réponses lues par M. Laurent PELLEGRINO.

Réponse orale aux questions de Mme Aline Dupontet, Conseillère communale, concernant l'affichage politique sauvage

« En séance du Conseil communal du 10 novembre 2021, Mme Aline Dupontet, Conseillère communale, s'est étonnée de voir apparaître, sur le territoire communal, de l'affichage politique sauvage. Elle demande à la Municipalité si le règlement traitant de cette thématique a été récemment modifié. Si ce n'est pas le cas, elle requiert que les mesures soient prises pour faire respecter les dispositions réglementaires.

La Municipalité souhaite tout d'abord rappeler les normes qui régissent l'affichage sur le territoire communal prévu dans le cadre de l'exercice des droits politiques. En son article 17, la loi vaudoise sur les procédés de réclame (LPR) stipule ce qui suit :

¹ Les affiches ne sont autorisées que sur les emplacements et les supports spécialement désignés à cet effet, de façon permanente ou temporaire, par l'autorité compétente.

² Les communes doivent autoriser un ou plusieurs emplacements si la demande leur en est faite.

³ Les communes désignent un ou plusieurs emplacements réservés à l'affichage et à l'expression libre du public. Elles veilleront au bon ordre de ces emplacements.

En l'espèce, la Ville de Morges autorise l'affichage politique, en période de votations, uniquement sur les emplacements prévus à cet effet, c'est-à-dire les panneaux d'affichage SGA et les panneaux d'affichage libre. Tout affichage sauvage, même s'il respecte le « Guide pour un affichage politique respectueux de la sécurité routière » édité par le Canton, n'est pas autorisé et doit donc être retiré.

Vu ce qui précède, la Municipalité a chargé, dès le lancement de la campagne, l'unité signalisation de Police Région Morges et l'Office de la propreté urbaine de retirer toutes affiches apposées sur des supports non autorisés. De plus, la Municipalité a enjoint le comité référendaire à retirer sans délai toutes nouvelles affiches, lui rappelant également les dispositions légales en la matière. La section morgienne de l'UDC s'est également engagée à respecter les règles en vigueur et donc à retirer toutes les affiches qui portaient le logo du parti. »

Réponse orale aux questions de M. Alexandre Ganna, Conseiller communal, concernant une éventuelle présence policière lors des séances du Conseil communal

« En séance du Conseil communal du 6 octobre 2021, M. Alexandre Ganna, Conseiller communal, a rappelé l'incident survenu le 1^{er} septembre 2021, lorsqu'une personne a fait irruption dans les gradins de la salle omnisports et a troublé le déroulement de la séance de notre organe législatif.

Il a dès lors demandé à la Municipalité d'examiner la possibilité de mandater une agente ou un agent de police pour assurer la protection des membres du Conseil communal et également garantir la sécurité tant physique que sanitaire du public.

Premièrement, la Municipalité rappelle que cet événement est un cas isolé d'importance mineure, qui a pu être géré sans l'intervention des forces de police. Si une telle situation devait se produire à nouveau, les services de secours (117, 118 ou 144) pourraient intervenir dans des délais très courts et assurer la protection de toutes et tous.

Par ailleurs, la Municipalité a consulté le Bureau du Conseil communal, qui s'est déterminé contre cette mesure. À savoir que, selon nos informations, seule la Ville de Lausanne s'est dotée d'une présence policière lors des séances de son législatif.

Finalement, concernant le contrôle des certificats COVID-19, il ne semble pas opportun de solliciter du personnel supplémentaire. La fréquentation des séances du Conseil communal au niveau du public est faible et peut dès lors être gérée par le personnel communal présent.

Vu ce qui précède, la Municipalité ne va donc pas solliciter la présence des forces de police lors des séances du Conseil communal. Elle considère en effet que la sécurité de toutes et tous est assurée pendant ces séances et qu'une telle mesure serait disproportionnée. »

20. Questions, vœux et divers.

Mme Nicole JUFER TISSOT s'exprime en ces termes :

« Quel accueil au Contrôle des Habitants de Morges ?

Vous avez peut-être vu passer l'information relative au dépôt par le Conseil d'Etat d'un projet de Loi visant à adhérer au système eDéménagementsCH, qui permettra aux habitantes et aux habitants des communes vaudoises d'annoncer leur déménagement en ligne, comme c'est déjà le cas dans 17 cantons. Ce système vise à simplifier les démarches administratives des habitants en évitant qu'ils aient à se déplacer au CH. Une phase d'essai pilote de cette nouvelle prestation de cyberadministration est lancée dans 13 communes vaudoises, mais pas la commune de Morges malheureusement.

J'en viens à la problématique que je voulais aborder.

J'ai redéménagé à Morges en octobre 2019, venant d'une commune limitrophe. Travaillant par ailleurs dans des administrations communales et forte d'une certaine expérience du fonctionnement d'un contrôle des habitants, j'ai été frappée par l'accueil propre à ce service morgien.

La pratique du contrôle des habitants de la commune de Morges est d'exiger que toutes les personnes d'une famille se présentent au guichet, enfants mineurs compris, même pour un déménagement de Morges à Morges. Dès lors, au lieu d'accueillir un conjoint ou un partenaire, ou un parent, c'est un couple, ou toute une famille qui doit se présenter. Les difficultés professionnelles ou scolaires que peut impliquer la venue au CH ne sont pas une raison suffisante pour en être dispensé. Je vous laisse imaginer les négociations de parents d'un enfant en situation de handicap, pour obtenir une dispense de présentation.

Pourtant, la loi vaudoise sur le contrôle des habitants stipule, à son article 7 Déclaration familiale, que « La déclaration du conjoint ou du partenaire enregistré et du titulaire de l'autorité parentale vaut pour l'autre conjoint ou partenaire et pour les enfants mineurs, aussi longtemps que ces personnes font ménage commun. » Ainsi la pratique dans la plupart des communes vaudoises, est de considérer que la présentation physique d'une seule personne suffit pour la famille, dans le cas d'un déménagement interne au canton.

D'autres pratiques semblent spécifiques au CH morgien, comme d'exiger des propriétaires qu'ils fournissent l'acte d'achat de leur logement, ou de ne pas tenir compte d'une dispense d'émolument fournie par le DSAS et de facturer des prestations.

A vrai dire, on m'avait avertie de cette rigueur toute morgienne. Cependant, en tant que futur·e habitant·e, on a un sentiment de défiance et de contrôle policier qu'on ne ressent pas dans les autres communes. Ainsi, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- 1. Pour quelles raisons le Contrôle des Habitants de Morges ne permet-il pas à un seul membre de la famille de faire une annonce d'arrivée, pour les habitants venant de communes vaudoises ?*
- 2. Est-ce que la pratique du Contrôle des Habitants a changé avec la pandémie de COVID-19, comme cela a été recommandé par le canton ?*
- 3. En prévision de l'entrée en vigueur de DéménagementCH, quelle estimation peut être faite du surplus de travail des employé·e·s du CH lié au passage au guichet de tous les nouveaux habitants alors qu'environ 90% des déménagements se font à l'intérieur du canton ? »*

M. Pascal GEMPERLI constate que le point 15 nouveau de l'ordre du jour n'a pas été traité.

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI donne la parole à M. Sylvie FAY qui lit le texte de l'interpellation du groupe des Vert·e·s « La Municipalité a-t-elle réellement conscience des investissements nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie Énergétique 2035 en Ville de Morges ? »

M. Pascal GEMPERLI profite du préavis municipal relatif au soutien à l'économie morgienne pour remercier officiellement le Conseil communal et la Municipalité pour les efforts dont sa petite PME a bénéficié. Il a conscience de l'énorme travail produit par Mme la Syndique et son service et confirme que ce soutien a permis de sauver des places de travail à Morges.

Mme Veronica GASKELL demande que la distribution des bouteilles d'eau en PET à l'usage des Conseillers-ères durant les séances du Conseil communal soit stoppée dans l'esprit du petit geste qui compte et ne coûte rien.

M. Stéphane DEWARRAT s'exprime en ces termes :

« Ma question va à la Municipalité : depuis quelques temps, de longs mois pour certains, le Service de l'Urbanisme est en service réduit à croire l'horaire affiché sur sa porte ou sur le site internet, 8h-11h30 du lundi au vendredi, et le téléphone ne vous répondra que le mardi et jeudi en matinée. Hors il y a des demandes de documents ici et là, une propriétaire dont le voisin a fait installer une pompe à chaleur sans l'aval de ses voisins qui ne reçoit pas de réponse à son énième courrier, le dernier recommandé, un restaurant qui ne peut ouvrir sa cuisine pour des questions de conformité exigé par le service quand il fonctionnait encore.

Les signes cliniques se révèlent également à la vitalité du pilier public où actuellement plus qu'une petite mise à l'enquête, un abribus y figure. En mai 2020, on nous proposait de consulter les mises à l'enquête depuis son canapé, aujourd'hui il faut se rendre au greffe. A remarqué que la réception côté public est presque aussi exiguë qu'une cellule d'entretien à l'office des poursuites ou de la justice de paix. Pour consulter une mise à l'enquête, pas facile. Heureusement le plan est sur une feuille A4 (le document était en réalité en 3, adjoint d'une page de titre, soit finalement un plan au 1:600 au lieu du 1:200) avec des caractères en patte de mouche (est-ce bien légal ?) Suggestion au passage, ne pourrait-on pas consulter ces documents à l'accueil de l'Hôtel de Ville?*

Ma question principale: quand est-ce que le service de l'urbanisme sera à nouveau ouvert en service normal? (j'imagine que cette question peut être répondue sans attendre une réponse en février).

Qu'a prévu la Municipalité pour rattraper le retard des procédures et autres questions en cours?

Est-ce envisageable que les personnes qui sollicitent le service reçoivent un accusé de réception avec un mot concernant la situation en guise de signe de vie? Il en va de l'image de notre Ville auprès de sa population mais aussi auprès des services de l'état, des professionnels (architectes, ...) ».

Mme la Municipale Laure JATON remercie M. Dewarrat pour son intervention qui lui permet d'expliquer en toute franchise la situation de l'office des constructions et de donner quelques explications.

En 2020 et 2021 la crise sanitaire a mis à mal le fonctionnement de toute l'administration et plus particulièrement celle de cet office. Il n'est pas aisé de travailler sur des plans qui devraient être au format A3, sur un petit ordinateur. Lors du retour à la normale en mai, le Chef de l'office a quitté la Commune et le recrutement a pris beaucoup de temps.

Le nouveau responsable est en place seulement depuis le 1^{er} novembre 2021. Durant ces six mois la reprise est passée par là et le nombre de dossiers a explosé alors que les forces de l'office étaient largement diminuées.

Pour assurer le service à la population plusieurs mesures ont été prises (réponse à la deuxième question de M. Dewarrat). Externalisation, engagement d'auxiliaires, aide de secrétariat d'autres services ne bénéficiant pas de la formation nécessaire à l'exécution des tâches de ce service, etc... Malgré ces mesures, la surcharge de travail, la pression, le stress, le manque de ressources, les téléphones incessants, ont engendré une réelle souffrance du personnel.

Heureusement, depuis le 1^{er} novembre l'équipe rattrape le retard même si celui-ci n'est pas encore résorbé et qu'il manque environ un ETP complet pour que l'équipe soit totalement en place.

Concernant les horaires, le personnel de sa direction fait son maximum pour répondre à la population mais ne peut pas faire des miracles et tout le temps passé au téléphone et au guichet ne peut pas être consacré à l'étude des dossiers. Dès lors, sa direction a décidé de favoriser le traitement effectif des dossiers tout en maintenant un secrétariat ouvert mais effectivement avec des horaires restreints.

Quoiqu'il en soit, les choses allant de mieux en mieux, des horaires élargis pourront être aménagés en début 2022.

Pour les mêmes raisons, il n'est pas envisagé de produire des accusés de réception, même si elle comprend la question de M. Dewarrat. En effet, cela ferait perdre un temps précieux au secrétariat ainsi qu'à l'équipe au lieu de répondre sur le fond sur les dossiers.

L'option est de gagner en efficacité et l'objectif de rattraper le retard accumulé, tout en respectant la santé des collaborateurs-trices, qu'elle profite de remercier pour leur engagement sans faille et également les autres directions pour le soutien apporté à l'office des constructions. Le public est également remercié pour sa patience et elle espère un retour à la normale dans le courant 2022.

M. Stéphane DEWARRAT remercie Mme Jaton pour ce retour circonstancié et souhaite tout de bon à son service.

M. Bertrand GILLIARD s'exprime sur les ventilations de la cantine de Beausobre, qui a repris son activité depuis peu. Il rappelle le sérieux problème de devis survenu il y a deux ans concernant ces ventilations, l'entreprise concernée ayant très largement sous-estimé, suite à des erreurs de calculs, les montants nécessaires.

La Municipalité précédente avait promis des explications, notamment concernant le traitement du problème en question, les honoraires étant largement contestables.

Il demande, qu'en février prochain la Municipalité explique comment ce problème a été résolu.

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 20h47 et la séance est close.

Le Président

La secrétaire

Jean-Pierre MORISETTI

Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexes :

- Copie du courrier de Mme Christine Christen
- Copie du courrier électronique de Mme Isabelle Henoux
- Motion du groupe PSIG « Rendons les transports publics accessibles à toutes et tous ! »
- Postulat du groupe des Vert-e-s "Soutenir les PME et les commerçants morgiens dans leur transition énergétique ».
- Postulat du groupe des Vert-e-s « Pour accélérer le développement de l'énergie solaire à Morges » - Développement.
- Interpellation du groupe des Vert-e-s « La Municipalité a-t-elle réellement conscience des investissements nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie Energétique 2035 en Ville de Morges ? »

CHRISTEN Christine
Av. de Praz-Rodet 7
1110 MORGES
Crichri@hotmail.ch
Tél. 021.701.56.62
Natel : 079.354.36.75

M. Jean-Pierre Morisetti
Président du Conseil Communal
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 272
1110 Morges 1

Morges, le 17 novembre 2021

Concerne : demande d'autorisation municipale pour travaux sur villa familiale

Monsieur le Président,

Le 2 juillet 2021 j'ai déposé une demande d'autorisation municipale pour faire une isolation périphérique de ma maison familiale. En date du 26 juillet j'ai envoyé un complément de dossier demandé par Mme Santschy, et depuis plus de nouvelles.

J'ai écrit des mails les 26 juillet, 5 septembre et 8 octobre sans autre réponse que la réponse automatique « les demandes peuvent prendre du temps ».

Par téléphone, les 10, 20 et 24 août, toujours sans réponse ou « il faut attendre ».

Par passage de mon époux aux guichets en date du 17 septembre, avec comme réponse « nous allons mettre votre dossier sur le haut de la pile ».

Par mail à Mme Jaton, Municipale, le 1^{er} septembre, qui ne répond pas mieux que « la situation exceptionnelle engendre quelques retards ».

Monsieur le Président, vous comprendrez que plus de 4 mois pour une simple demande d'isolation me semble un délai énorme quand les documents consultés ainsi que les entreprises spécialisées dans ce type de travaux, indiquent environ 1 à 2 mois maximum d'attente, et que les subventions cantonales auxquelles nous avons droit nous ont déjà été accordées depuis le 20 août 2021.

Les entreprises (qui sont du district de Morges), nous demandent absolument des dates afin de planifier ces travaux pour début 2022, faute de quoi nous devons trouver d'autres interlocuteurs et recommencer notre projet.

Je ne comprends pas cette situation et espère de votre part, Monsieur le Président, un avancement de notre projet.

Dans cette attente et en vous remerciant d'avance de l'intérêt que vous porterez à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Objet: Impôt énergétique

Bonjour,

Pour votre information.
Cordialement,

Grefe municipal
B. Tafaj

-----Message d'origine-----

De : isabelle.henoux@bluewin.ch <isabelle.henoux@bluewin.ch>
Envoyé : samedi, 6 novembre 2021 08:49
À : Webmaster <Webmaster@morges.ch>
Objet : Nouveau contact sur le site

Un nouveau contact a été posté sur le site. Voici les données de ce contact :

Nom: Isabelle Grandjean

E-mail: isabelle.henoux@bluewin.ch

Téléphone: 0794520393

Message: Chers Membres du Conseil,

Votre article dans le journal LaCote du 4.11.21 m'a amené à une réflexion un peu différente de votre projet qui ne pénaliserait pas les bas revenus en ajoutant dans un 1er temps un impôt énergétique sur tous les propriétaires d'immeubles n'ayant pas effectués de transition énergétique. Ce revenu d'impôt pourrait notamment servir de subventions aux petits propriétaires qui souhaitent investir dans des sources renouvelables pour leur chauffage. Vous seriez un exemple qui pourrait être étendu au canton. Merci pour votre article.

Je n'habite pas votre belle ville mais c'est votre article qui m'a fait réagir.

Merci pour votre attention, avec mes meilleures salutations.

Isabelle Grandjean-Henoux

1299 Crans VD

Motion du Groupe PSIG : « Rendons les transports publics accessibles à toutes et tous ! »

Il y a plus de 10 ans, le groupe Socialiste, Verts et Indépendants déposait un postulat intitulé « Gratuité des transports publics pour les élèves morgiens ». Il invitait la Municipalité à proposer des modalités d'attribution des abonnements de bus afin de faciliter l'accès aux transports publics pour les écolières morgiennes¹, de répondre aux besoins des familles, mais également de promouvoir la mobilité durable dès le plus jeune âge.

Cette démarche permet depuis 2016 de faire bénéficier les élèves morgiennes, scolarisées dans un établissement scolaire morgien, de la 5^e à la 11^e année, d'une réduction de 30% sur leur abonnement de transport pour la zone Mobilis 30 (Ville de Morges)². Elle a permis à de nombreuses élèves de prendre l'habitude et le goût des déplacements en transports publics et de diminuer les déplacements en voiture, réduisant d'autant la pollution atmosphérique et sonore. Cette mesure permet aussi aux familles morgiennes de bénéficier d'abonnements de transports publics à tarif réduit. Le bilan est donc positif sur le plan écologique comme sur le plan social.

Cela étant, malgré la crise climatique majeure que nous traversons, la voiture individuelle reste encore et toujours le moyen de transport privilégié. À l'échelle du territoire vaudois, la mobilité représente plus de 40% des émissions de gaz à effet de serre, l'essentiel étant lié à l'utilisation de carburant fossile pour la mobilité individuelle motorisée³.

Afin de renforcer significativement le report modal de la voiture individuelle vers les transports publics, il s'agit de les promouvoir et de les rendre accessibles à toute la population, leur coût ne devant pas être un frein à leur utilisation. Il convient donc de mettre en place des réductions de tarif pour certaines catégories ciblées de la population.

Une action en faveur du pouvoir d'achat des ménages permettrait en outre d'éviter que les réponses apportées aux changements climatiques n'engendrent un accroissement des inégalités sociales. Ces mesures devraient donc viser en particulier les étudiantes et apprenties jusqu'à 25 ans, les personnes ayant des revenus modestes, mais également les seniors qui représentent un potentiel significatif de report modal.

S'agissant spécifiquement des personnes âgées, relevons que les rentes AVS n'ont de loin pas suivi la hausse des tarifs des transports publics durant les deux dernières décennies⁴. En Suisse, une personne sur cinq ayant atteint l'âge de la retraite vit dans la pauvreté ou est au seuil de pauvreté, tandis qu'environ 12,5% des retraitées bénéficient des prestations complémentaires à l'AVS, principalement des femmes célibataires⁵. De plus, avec l'espérance de vie qui s'allonge, préserver la mobilité des

¹ Par souci de simplification, le féminin générique est utilisé dans ce texte.

² Rapport-préavis 1/2.16 adopté par le Conseil communal en 2016

³ Plan climat vaudois – 1^{ère} génération p. 22

⁴ <https://www.24heures.ch/val-de-romandie/la-cote/prix-transports-publics-doit-baisser/story/27754027>

⁵ Conseil Suisse des Aînés, 6 novembre 2019 (<https://ssr-csa.ch/fr/congres-dautomne-conseil-suisse-des-aines-la-solidarite-ne-doit-pas-etre-diluee>)

personnes âgées est un enjeu de cohésion sociale important pour leur permettre l'accès aux services, aux commerces, à la vie sociale et culturelle.

Ainsi, par cette motion, nous demandons à la Municipalité de bien vouloir introduire des réductions de tarifs sur les abonnements de transports publics pour la zone Mobilis 30 (Ville de Morges), notamment en faveur des jeunes en formation, des personnes ayant des revenus modestes (par exemple les bénéficiaires de subsides LAMal ou sur la base de tout autre critère analogue) et des bénéficiaires de rentes AVS et AI.

Pour le groupe PSIG,
Camille Robert

CH
un premier
M. Robert
H. Zender
R. de Gournier
H. Zender
H. Zender

Postulat : Soutenir les PME et commerçants morgiens dans leur transition énergétique

En 2013, nous avons déposé un postulat qui demandait, entre autres, d'étudier les possibilités de soutenir les PME morgiennes dans leurs efforts consistant à renforcer le développement durable. Récemment, le Conseil communal de Morges a adopté le Préavis municipal concernant la nouvelle version du fonds d'encouragement communal qui était censée répondre à ce postulat.

Malheureusement, et comme nous l'avons indiqué dans le rapport de commission, cette nouvelle formule du fonds ne répond pas à notre volonté initiale. En effet, les PME et les commerçants sont les grands oubliés du fonds d'encouragement communal. Nous ne parlons pas ici des entreprises propriétaires de leur immeuble, qui, bien évidemment, peuvent bénéficier du fonds comme les autres propriétaires par rapport à leur bien immobilier. Mais nous pensons avant tout aux petits et moyens entrepreneurs qui louent leurs locaux et qui aimeraient participer à leur échelle à la stratégie énergétique et à la protection du climat. On pense au restaurateur, qui aimerait remplacer son four, au coiffeur, qui changerait ses appareils pour des plus économes, on pense au commerçant qui aimerait réduire sa consommation énergétique en changeant son éclairage, au petit industriel, par exemple un imprimeur, qui change sa machine, ou encore à la société informatique qui remplace ses serveurs pour d'autres avec un meilleur rendement énergétique.

Mais pourquoi dire que ces entreprises ne pourraient pas actuellement bénéficier du fonds d'encouragement ? Formellement, oui, les entreprises privées font partie des bénéficiaires. Seulement, quand on étudie le document qui déclinent les mesures soutenues, à savoir l'« *Annexe 3 : annexe à la directive pour l'application du règlement du Fonds d'encouragement communal pour l'énergie et le développement durable, conditions pour l'octroi d'aides financières communales* », on n'y trouve rien qui reflète la réalité des PME et des commerçants. Faisant abstraction de tout ce qui concerne les immeubles, donc l'assainissement énergétique des bâtiments, les pompes à chaleur etc., il

ne reste que quelques mesures destinées aux ménages : l'achat d'un lave-linge ou un réfrigérateur, soutenu à 20% du prix d'achat, plafonné à 200.- ou encore la petite mobilité électrique. Rien qui permettrait aux exemples cités plus haut de bénéficier du fonds et ainsi contribuer à la transition énergétique. C'est très regrettable, car non seulement, les PME doivent et veulent contribuer leur bout à l'effort collectif qui est la protection du climat, mais en plus, cela leur permettrait une belle économie sur la facture énergétique qui, nous en sommes convaincus, serait très bienvenue en ces moments d'instabilité économique.

Il nous reste à mentionner que l'objectif de tripler, voire quadrupler les sollicitations du fonds d'encouragement dans sa nouvelle version, à savoir des fonds disponibles d'environ 650'000.- au lieu des 180'000.- actuels est tout à fait louable, mais aussi quelque peu optimiste. En conséquence, élargir les bénéficiaires aux acteurs économiques morgiens, qui en plus le mérite tout autant que les autres parce qu'ils contribuent aussi, cela nous semble une bonne manière pour atteindre nos objectifs en matière de transition énergétique.

Au vu de ce qui précède, nous demandons à la Municipalité d'étudier les points suivants :

- Les mesures adéquates pour soutenir les PME et commerçants dans leurs transition énergétique
- L'intégration de ces mesures dans l'annexe 3 susmentionnée
- Les possibilités de promotion de ces nouvelles mesures auprès des sociétés morgiennes

Merci pour votre attention.

Pour le Groupe des Vert.e.s

Pascal Gemperli



Postulat du groupe des Vert·e·s : Accélérer le développement de l'énergie solaire à Morges

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

En 2019, la Municipalité a élaboré et adopté sa planification énergétique territoriale, l'instrument principal qui permettra d'atteindre ses objectifs énergétiques de réduction des gaz à effet de serre. Cette planification a permis d'élaborer cinq principes de développement énergétique territorial, dont la construction de nouvelles centrales solaires permettant une production photovoltaïque locale de 10 GWh en 2035. Actuellement, l'administration encourage les propriétaires à s'équiper d'installations solaires photovoltaïques grâce à des opérations de sensibilisation, et favorise leur financement par le biais du fonds d'encouragement. En parallèle, des centrales solaires photovoltaïques sont créées sur les toitures plates des bâtiments appartenant à l'administration communale, comme c'est désormais le cas à Beausobre, par exemple.

Cependant, si l'on consulte le tableau de bord du suivi des indicateurs énergétiques de la ville de Morges, 1GWh d'électricité a été produit localement durant l'année 2019, soit un dixième de l'objectif à atteindre. Fort est de constater que la Ville a encore du chemin à faire pour développer son parc solaire, tant sur des toitures en main communale que privée.

Un article publié le 8 octobre 2021 dans le quotidien *24heures* a cependant attiré l'attention du groupe des Vert·e·s en laissant entendre qu'une commune de la taille de Morges pourrait aller plus loin pour doper la production d'énergie solaire sur son territoire. Les Services industriels de la Ville de Nyon ont en effet créé une société anonyme nommée NovoSolis en main de la Ville. L'article explique que cette société investira quelque 8,6 millions de francs d'ici la fin de la législature, afin d'augmenter massivement la production photovoltaïque sur son territoire en couvrant 21 toitures. Cette opération, profitera à la commune, puisque l'électricité produite sur un toit peut ensuite être revendue à un prix préférentiel aux propriétaires et locataires situés dans l'immeuble, et que le surplus peut être réinjecté dans le réseau. De plus, chaque nouvelle installation génère des bénéfices pouvant financer les suivantes.

Convaincus de la nécessité pour notre Ville d'être une véritable actrice de la facilitation de l'accès aux énergies renouvelables pour toutes et tous, nous demandons à la Municipalité de confier aux Services Industriels de Morges les tâches suivantes :

- Réaliser un recensement des toitures sur le territoire de Morges dont la surface et l'exposition permettraient l'installation d'une centrale solaire de dimension rentable, et de sonder les propriétaires de ces toitures afin de connaître leur intérêt à être acteurs de la transition énergétique de la Ville de Morges.
- Identifier la meilleure option de mise en œuvre d'une structure dédiée à l'augmentation massive de la production locale d'énergie solaire.

Au vu de l'incertitude annoncée quant aux variations du prix de l'électricité dans les années à venir, le groupe des Vert·e·s de Morges estime en effet qu'il est dans l'intérêt des pouvoirs publics d'accélérer le développement de l'énergie photovoltaïque à Morges.

Au nom du groupe des Vert·e·s, Julien Besuchet, Xavier Lepori, Matthias Blume, Sylvie Fay, Jasinta Dewi Freitag, Pascal Gemperli, Aude Jardin

Interpellation du groupe des Verts

La Municipalité a-t-elle réellement conscience des investissements nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie Énergétique 2035 de la Ville de Morges ?

Monsieur le Président, chers collègues,

Je me réfère à la réponse donnée par la Municipalité dans le cadre de la CoFin sur le plafond d'endettement concernant la question sur les coûts de la SE35. A savoir si ces coûts - 4 à 6 millions minimum par année - font partie de la prévision des investissements des prochaines années et si, le cas échéant, il ne faudrait pas corriger les pronostics pour les intégrer.

Dans sa réponse, la Municipalité affirme que des montants, seraient prévus. Elle nous rappelle ensuite quelques objectifs définis dans la planification énergétique territoriale et que les mesures devront être prise en charge en partie par la collectivité et en partie par les privés. Jusque-là, rien de nouveau. La Municipalité confirme ensuite que les montants concernant les privés ne figurent pas au plan d'investissements de la ville, ce qui évidemment n'est pas très étonnant, mais qu'en revanche, la Municipalité prévoit de manière générale pour son patrimoine immobilier les fonds nécessaires à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique. Certes, la Municipalité dispose de plus d'informations que le Conseil communal, mais depuis que notre groupe a commencé à s'interroger sur les coûts réels de notre transitions énergétique, et au fur et à mesure que nous interrogeons la Municipalité là-dessus, les choses ne se clarifient pas pour autant. Les réponses de la Municipalité restent vagues, elle mentionne des montants, elle parle de manière générale, et la seule fois où nous avons reçu quelque chose de concret, à savoir les coûts annuels pour une partie des chantiers de mise en œuvre de la SRE35, elle nous indique 4 à 6 millions par an au minimum. Les objectifs 3 et 4 de la PET, à savoir la construction de plusieurs réseaux thermiques et l'assainissement de 16'000 m² de surface référence énergétique au standard Minergie ne faisant même pas partie de l'estimation! En outre, il semble que cette collaboration public-privée, que nous appelons aussi de nos vœux, ne se base sur aucun chiffrage concernant la clé de répartition de ces coûts. Pourtant, l'estimation des efforts financiers qui sont demandés aux privés pour faire leur part dans la mise en œuvre de la SRE35 de la Ville de Morges est une donnée indispensable qui permet d'évaluer si la somme allouée au Fonds d'encouragement pour soutenir financièrement ces privés est suffisante ou pas. Du côté des Vert.e.s, nous en doutons fortement, et le fait de constater au bout d'une année que le fonds n'est pas utilisé complètement est surtout pour nous un signal pour dire que les investissements tant privés que publics pour la mise en œuvre de la SRE35 ne suivent pas le rythme nécessaire.

De ce fait, nous interpellons la Municipalité sur les faits suivants :

- Est-ce que la Municipalité connaît les coûts réels au total et par année pour la réalisation de la SE35 ?
- Est-ce que la Municipalité connaît la clé de répartition de ces coûts entre le public et le privé ? Si oui, peut-elle les communiquer à l'ensemble du conseil ainsi que l'impact que les investissements par les privés aura sur le montant du Fonds d'encouragement ?
- Au cas où le privé n'investirait pas comme prévu selon les estimations de la Municipalité, comment la Municipalité compte-elle assurer la réalisation des objectifs de la SRE35 ?
- Est-ce que la Municipalité considère comme un danger financier le fait de ne pas tenir compte dès maintenant des investissements nécessaires à la mise en œuvre de la SRE35 au grand risque de les accumuler et générer ainsi une dette qu'elle n'arrivera pas à honorer ?

Sylvie FAY
Xavier Dussol
Yvan Christen
Vincenz Cornu

Julien Besuchet
Anne Stern-Grin